

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **4 juin 2012**

Décision n° **B-2012-3280**

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 8-10, rue André Sartoretti et appartenant à M. Jean-Jacques Sartoretti

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier, Philip, Arrue (pouvoir à Mme Besson), Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Rivalta), Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrière (pouvoir à Mme David M.), David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 4 juin 2012****Décision n° B-2012-3280**

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 8-10, rue André Sartoretti et appartenant à M. Jean-Jacques Sartoretti**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 mai 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'élargissement de la rue André Sartoretti à 10 mètres selon l'emplacement réservé n° 15 au plan local d'urbanisme (PLU), la Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir un terrain situé 8-10, rue André Sartoretti à Saint Genis les Ollières.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 35 mètres carrés environ, en nature de roche, dépendant de la propriété cadastrée sous le numéro 357 de la section AT et appartenant à monsieur Jean-Jacques Sartoretti.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette parcelle interviendrait au prix de 57,14 € le mètre carré admis par France domaine, soit un montant d'environ 2 000 €, terrain cédé libre de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 29 mars 2012 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant d'environ 2 000 €, d'une parcelle de terrain de 35 mètres carrés environ appartenant à monsieur Jean-Jacques Sartoretti, située 8-10, rue André Sartoretti à Saint Genis les Ollières, à détacher de la propriété cadastrée sous le numéro 357 de la section AT et nécessaire à l'élargissement de ladite rue.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2318, le 17 octobre 2011 pour la somme de 2 100 000 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 2 000 € environ concernant le terrain et de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 5 juin 2012.**